



HAL
open science

Citoyenneté

Carine David

► **To cite this version:**

| Carine David. Citoyenneté. 101 mots pour comprendre l'Australie, 2018. hal-02546493

HAL Id: hal-02546493

<https://hal.science/hal-02546493v1>

Submitted on 18 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Citoyenneté

Carine David

101 mots pour comprendre l'Australie, in P. Brown et J.-Y. Faberon (dir.)

Ed. CDPNC, p. 180-181

En 1901, lors de la création du Commonwealth australien, il n'existait aucune catégorie légale de « citoyen australien », seule existant la qualité de « sujet britannique ». Le terme de « citoyen » est en effet absent de la Constitution, celle-ci privilégiant le terme d'« habitant du Commonwealth ».

Jusqu'à l'adoption de l'*Australian Citizenship Act* de 1948, le seul statut civique en Australie était celui de sujet britannique. Néanmoins, une citoyenneté administrative de fait existait pendant cette période pour distinguer les habitants permanents (citoyens seuls titulaires du droit de vote) des résidents temporaires. Jusque-là, un citoyen australien était un sujet britannique né en Australie ou reconnu comme résident permanent et « *membre de la communauté* » (incluant les personnes naturalisées).

La loi de 1948 ne fit en réalité que reprendre les catégories existant dans les faits mais ne donna pas véritablement de contenu à cette citoyenneté. Jusque dans les années 60, le recensement demandait aux citoyens australiens de déclarer leur nationalité comme britannique. Ce n'est qu'en 1984 que ceux-ci cessèrent d'être des sujets britanniques. Chaque année, environ 130.000 personnes acquièrent la nationalité australienne et deviennent donc citoyens.

La signification et la portée juridiques de la citoyenneté australienne n'ont jamais été définies de manière uniforme et doivent être entendues en prenant en compte la *common law* et une multitude de textes sur l'immigration, les passeports, la fonction publique ou encore la sécurité sociale. En conséquence, la citoyenneté australienne n'est pas définie clairement en référence à des droits et des obligations. Ses attributs principaux se manifestent dans l'obéissance à la loi, l'inscription sur les listes électorales, l'exercice du droit de vote, la participation à des jurys populaires et les obligations militaires.

Le droit de vote est un attribut important de la citoyenneté et est d'ailleurs obligatoire en Australie depuis 1924. En 1901, il fut aligné sur les législations électorales des États les plus rétrogrades en la matière, à savoir l'Australie - Occidentale et le Queensland. Ceci se traduit par l'exclusion du droit de vote pour les "Aborigènes natifs d'Australie, d'Asie, d'Afrique ou des îles du Pacifique à l'exception de la Nouvelle-Zélande" (*Commonwealth Electoral Act* 1902, ar.4§2). Cette exclusion reflétait la volonté de mettre en place un suffrage capacitaire.

Toutefois, la section 41 de la Constitution australienne précisait que nulle personne adulte bénéficiant du droit de vote au niveau d'un État ne pouvait en être privée au niveau fédéral. Il s'agissait en réalité de garantir le droit de vote fédéral aux femmes à une époque où certains États n'avaient pas encore progressé en la matière, mais cette disposition bénéficia également à la population aborigène.

Dans ce cadre, l'Electoral Act de 1918 instaura un système d'inscription unique pour les élections aux niveaux des États fédérés comme des élections fédérales, ce qui impliquait que seuls les électeurs dans les États fédérés l'étaient également au niveau fédéral. En outre, il y fut précisé que les personnes sous tutelle ("*wards of the state*") ne pouvaient voter. Cette exclusion fut utilisée dans le Territoire du Nord pour écarter du vote les Aborigènes qui étaient fréquemment déclarés comme tels.

En 1925, bien que la politique de "préférence raciale" ("*White Australia*") restât en vigueur, un amendement à la loi électorale de 1902 étendit le droit de vote fédéral à tous les Australiens naturalisés sans distinction de "*race*". En 1949, un autre amendement fit bénéficier du droit de vote les Aborigènes qui avaient servi dans l'armée pendant la guerre. Ce n'est qu'en 1962 que ce droit fut étendu à tous les Aborigènes aux élections fédérales, sans toutefois qu'ils fussent soumis à l'obligation de vote en vigueur depuis 1924 pour les autres citoyens. En 1967, les Aborigènes obtinrent le droit de vote dans les États fédérés d'Australie- Occidentale et du Queensland après un référendum. Ce n'est qu'en 1983 que les Aborigènes furent enfin soumis à la loi de 1924 leur imposant l'exercice du droit de vote et leur permettant de jouir des mêmes droits électoraux que l'ensemble des citoyens du pays.